

# Plan de Gestion d'une aire marine autour de l'ilet Ramier

**Code** : C.2.6

Maitrise d'ouvrage : Parc naturel Marin

Comité de pilotage : Contrat de Baie, Ville des Trois-Ilets, CRPMEM, CAESM, CACEM

Contexte et objectif de l'action

Objectifs:Gestion de la zone de cantonnement de pêche de l'îlet Ramiers par la mise en place d'un balisage précis des zones, couplé à la mise en place de mouillages organisés afin d'y proscrire les ancrages forains et au déploiement d'équipes de surveillance dédiées.

Description technique de l'action

## Cette action prévoit:

- 1.LA CONCERTATION: phase de concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés : les marins-pêcheurs, les associations communales de marins pêcheurs, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, les municipalités concernées, la Direction de la mer, la DEAL, le Parc naturel marin de Martinique, etc.
- 2.LA MISE EN PLACE D'UN BALISAGE: Actuellement, il n'existe pas de bouées de délimitation pour le cantonnement de pêche. Une délimitation précise de la zone sur le plan d'eau permet une identification claire et un repérage facile des personnes en délit et sera mise en place sous la maîtrise d'ouvrage du GPM.
- 3.L'INTERDICTION AU MOUILLAGE FORAIN: Afin de renforcer les statuts de protection, il pourrait donc être intéressant de proposer également d'interdire les mouillages forains sur les zones retenues, par un acte réglementaire édicté par l'Etat. Cette mesure s'accompagne inévitablement par la mesure suivante, à savoir lamise en place d'un mouillage écologique sur les zones sous maîtrise d'ouvrage du GPM.
- 4.L'INFORMATION, SENSIBILISATION SUR ZONE A TERRE, LITTORALES ET SUR LES BOUÉES: Un travail à terre semble aussi nécessaire. L'installation de panneaux

d'information pourinformer et sensibiliser les usagers de la zone est indispensable. Sur les bouées il sera nécessaire de prévoir une signalétique adaptée avec des icônes indiquant l'interdiction de pêche et de mouillage.

- 5.LA SURVEILLANCE DES ZONES: Cette action est indispensable pour faire respecter la réglementation et sensibiliser les usagers. Actuellement, la surveillance est trop ponctuelle et ne favorise pas la protection de la zone. Un partenaire potentiel a été identifié afin de réaliser cette surveillance dont les coûts seraient supportés par le GPMLM : la SNSM de Case-Pilote.
- 6.LA GESTION ET ENTRETIEN DES BOUÉES ET DES MOUILLAGES pris en charge par le GPM via des prestataires extérieurs.
- 7.L'ÉLABORATION D'UN SUIVI SCIENTIFIQUE: Un suivi scientifique sera intéressant à mettre en place afin d'étudier l'« effet réserve ».
- 8.LA CREATION D'UN SENTIER SOUS-MARIN ET/OU D'UNE AIRE MARINE ÉDUCATIVE: Il pourra également être envisagé un sentier sous-marin depuis l'îlet à Ramiers puisque ce site est protégé depuis 2010 au Conservatoire du Littoral (surface protégée : 3 hectares) et doit faire l'objet d'un travail de restauration. Un projet pourra également être développé avec une école primaire pour qu'une classe ou plusieurs classes puissent développer sur la zone une aire marine éducative.

Communes concernées: Trois-îlets

#### Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2020

**Indicateurs:** 

Réalisation de la concertation

Mise en œuvre du plan de balisage

Réalisation d'actions in situ

Date d'échéance de l'action : 2024

Pourcentage d'avancement : 33%

## Éléments financiers

Budget total : 160000K €

 $Budget\ disponible: 0K \in HT$ 

Budget à obtenir : 160000K € HT

Années Montant prévu Montant dépensé % engagement

2020	80K € HT	$0^{\circ}$	%
2021	20K € HT	0.	%
2022	20K € HT	0.	%
2023	20K € HT	0.	%
2024	20K € HT	0.	%
TOTAL	160K € HT		

## Le financement

### **GPMLM**

160000 K € HT